



COMMUNE DE PUYBRUN

Procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026

Le jeudi 15 janvier 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de Pascale CIEPLAK.

Secrétaire de la séance : Delphine MEILHAC

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Julien MAURIE, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA

Représentés : Danièle BAUDIN représentée par Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Elodie DEJAMMES représentée par Delphine MEILHAC

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

Opération « Éclairage public »

Convention pour Participation Citoyenne

Délibération pour demande de subventions : travaux du stade

Délibération : création de poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité

Questions et informations diverses

La séance est ouverte à 20h40

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2025.

2 – Opération « éclairage public »

Le coût estimatif du changement de l'armoire d'éclairage public s'élève à 54 451,17 € HT.

Participation de la commune de 10 890,23 €. HT

Délibérations du conseil :

OPERATION 41464EP - Renouvellement hors TX ER (Transfert EP) - Renouvellement EP - armoire 17 - 34 SHP (N° DE_001_2026)

Madame le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet "OPERATION 41464EP - Renouvellement hors TX ER (Transfert EP) - Renouvellement EP - armoire 17 - 34 SHP" cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot,
2. Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2026,
3. S'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
4. Autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
5. Autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération

Délibération : adoptée

3 – Convention pour Participation Citoyenne

Lancée par la Gendarmerie Nationale, la participation Citoyenne consiste à établir un lien régulier entre habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique. Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation, renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante, à associer les habitants à la protection de leur environnement ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Le conseil municipal approuve la Convention pour cette Participation Citoyenne. Les personnes volontaires devront se renseigner auprès de la gendarmerie.

4 – Délibération pour demande de subventions : travaux du stade

Les travaux réalisés comprennent l'éclairage autour du stade, le remplacement du ballon d'eau chaude, l'avancée de toit ainsi que l'installation d'un défibrillateur, pour un montant total de 34 129,13 € HT. Le conseil municipal approuve la délibération qui permet de solliciter les aides auprès de chaque organisme : Etat - Région - Département – Cauvaldor.

Délibérations du conseil :

DEMANDE DE SUBVENTIONS PLAN DE FINANCEMENT STADE (N° DE_003_2026)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la mise aux normes de l'éclairage du stade est nécessaire ainsi que divers travaux comme le changement du ballon d'eau chaude et l'avancée de la toiture des vestiaires. L'installation un défibrillateur dans le vestiaire est nécessaire pour assurer une sécurité en cas de problème. Des demandes de subventions vont être faites.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

COUT DE L'OPERATION	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
DEPENSES	MONTANTS H.T.	RESSOURCES	MONTANTS	TAUX	si MONTANTS SI ACCEPTE
ECLAIRAGE STADE	27 075.74	DETR DSIL	10 238.73	30 %	10 238.73
BALLON EAU CHAUDE	4 335.00	FRI REGION	6825.82	20 %	6825.82
		FAST DEPART.	6825.82	20 %	6825.65
AVANCEE TOITURE VESTIAIRE	1 350.13	CAUVALDOR	3 412.91	10 %	3 412.91
DEFIBRILATEUR ET INSTALLATION	1369.00	AUTOFINANCEMENT	6825.82	20 %	6 825.82
TOTAL	34 129.13		34 129.13	100 %	34 129.13

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce plan de financement et charge Madame le Maire de déposer le dossier de demande de subventions. Madame le Maire est chargée de signer toutes les pièces relatives à ces subventions.

Délibération : adoptée

5 – Délibération : création de poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité

Un agent administratif sera en disponibilité pour 6 mois à partir du 1 Avril 2026. Une délibération pour « création de poste non-permanent pour accroissement temporaire d'activité » a été prise. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Création d'un emploi non-permanent pour accroissement temporaire d'activité (N° DE_002_2026)

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de la future absence d'un agent administratif en "disponibilité pour convenances personnelles", il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

(Contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutives).

Après délibération, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Administratif

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{ER} février 2026.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération : adoptée

6 – Questions et informations diverses

a) Dates à retenir

- Mardi 20 janvier 2026 : Vœux Municipaux à 18h30 à la salle des Gardes de Puybrun.
- Samedi 24 janvier 2026 : Goûter des aînés à 15h la salle des fêtes de Girac à 15h.
- Réunion publique de la nouvelle liste : jeudi 19 février 2026 à 19h30 à la salle des Gardes de Puybrun.
- Réunion publique de la liste sortante : samedi 28 février 2026 à 17h à la salle des Gardes de Puybrun.

b) Projet Nouvelle Ecole - Vente du terrain de la nouvelle école et vente de la maison des associations

Projet école : Le bureau du SIVU rencontrera prochainement les architectes afin d'étudier les propositions des entreprises : 5 entreprises pour voiries et 3 entreprises pour les modulaires.

À noter que les actes notariés relatifs à la vente du terrain destiné à la nouvelle école ainsi qu'à la vente de la maison des associations ont été signés.

c) Recensement population municipale

Au 1^{er} janvier 2026, la commune de Puybrun compte 984 habitants en population municipale.

d) Contribution du SDIS

Chaque année, une contribution au SDIS est versée par la communauté de communes. La participation pour la commune de Puybrun s'élève à 33 906,13 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.

Pascale CIEPLAK
Président de séance

Delphine MEILHAC
Secrétaire de séance

